

Préfecture de département

code postal 05400 Commune de MONTMAUR code Insee : 05087

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral								
	n° 05-2017-04-14-005	du	14 avril 2017		mis à jour le			
servitudes								
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]								
2. 1	La commune est située dans le péri	mètre d'un PPR	naturels	Х	miniers	technologiques	non	
						Avalanches, Glis	sement de	
	Approuvé par arrêté préfectoral n° 05-2017-04-14-004	date	14 avril 2017		aléa	terrains, Chutes Inondations, Crues		
	03-2017-04-14-004	uale	14 aviii 2017		alea	mondations, crues	torrentienes	
	es documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :							
	consultable sur Internet *							
	Le règlement					consultable sur Internet *		
Les documents graphiques : carte d'assemblage et de zonage réglementaire consultable sur Internet *							r Internet *	
	Le règlement de ce PPR intègre des p	rescriptions de travaux	K			oui	X non	
3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité								
E	en application de l'article R 563-4 du coc	e de l'environnement.	Forte	Moye	nne Modérée	Faible	Très faible	
	La commune est située dans une zone	e de sismicité	zone 5	ZO	ne 4 zone	3 X zone 2	Zone 1 *	
	* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismici							
Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :								
	Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *							
			pièces jointes					
4. Cartographie								
	extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement							
	1 carte d'assemblage et 1carte du zonage réglementaire							
5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique								
à la date de l'édition de la présente fiche communale ! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques								
	catastrophes naturelles	Voir prii	m	C	atastrophes techn	ologiques	mbre 0	
	catastropries naturelles	nomble net		Ü.	acastrophes techni	ologiques 110	IIIDIG U	